



DOSSIER D'INSCRIPTION

RESTAURATION SCOLAIRE – GARDERIE

Fiche d'inscription à retourner en mairie avant le : Le 16 juillet 2023

L'inscription préalable est obligatoire pour que l'élève puisse être admis au restaurant scolaire ; elle doit être renouvelée chaque année.

Merci de bien vouloir compléter le dossier d'inscription et de le retourner en Mairie

avec

Photocopies du carnet de santé

Copie de l'attestation d'assurance

Photocopies du livret de famille (pour 1^{ère} inscription)

Nom de l'enfant : **Prénom de l'enfant :**

.....

Fille

Garçon

Date de

naissance :

CLASSE FREQUENTEE A LA RENTREE 2023/2024

Petite section

Moyenne section

Grande section

CP

CE1

CE2

CM1

CM2

Restauration scolaire, mon enfant sera inscrit :

LUNDI <input type="checkbox"/>	Sans porc <input type="checkbox"/>
MARDI <input type="checkbox"/>	Végétarien <input type="checkbox"/>
JEUDI <input type="checkbox"/>	PAI <input type="checkbox"/> (à fournir)
VENDREDI <input type="checkbox"/>	
TOUTE L'ANNEE	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>



<p style="text-align: center;">Responsable légal 1</p> <p><i>Le responsable légal 1 est le destinataire redevable de la facturation et de tous les courriers</i></p>	<p style="text-align: center;">Responsable légal 2</p>
<p><input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>(précisez) :</p> <p>Nom :</p> <p>Nom de jeune fille :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>CP : Commune :</p> <p>Tel domicile :</p> <p>Tel portable :</p> <p>courriel :</p> <p>Profession :</p> <p>Nom de l'employeur :</p> <p>Adresse de l'employeur :</p> <p>.....</p> <p>Tel travail :</p>	<p><input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre</p> <p>(précisez) :</p> <p>Nom :</p> <p>Nom de jeune fille :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>.....</p> <p>CP : Commune :</p> <p>Tel domicile :</p> <p>Tel portable :</p> <p>courriel :</p> <p>Profession :</p> <p>Nom de l'employeur :</p> <p>Adresse de l'employeur :</p> <p>.....</p> <p>Tel travail :</p>

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Mairie de HEUDEBOUVILLE –place Paul Vaur 27400 HEUDEBOUVILLE. La base légale du traitement est une mission d'intérêt public et votre consentement (article 6 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 25 mai 2018). Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les Services municipaux de la Commune de Heudebouville. Les données sont conservées pendant 8 ans soit la durée du cycle scolaire. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données. Consultez le site www.cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez nous contacter en Mairie –place Paul VAUR– Tél. :02.32.40.17.50 – mairie@heudebouville.com . Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

EN CAS D'URGENCE

Prévenir Mme, M.....

Nom du médecin traitant :

Votre enfant ou vos enfants ont-ils des allergies ou des problèmes de santé spécifiques, si oui, lesquels :

.....

.....

HOSPITALISATION

Je soussigné(e) (Père, mère, responsable légal) de ou des enfants ci-dessus nommés,

autorise la personne chargée de l'encadrement à prendre toutes les dispositions en cas d'accident. En cas d'hospitalisation

nécessaire, je souhaite que mon enfant ou mes enfants soient transférés dans l'établissement.....

.....

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e).....responsable légal de l'enfant ou des enfants.....

.....

Autorise :

Mme, Mr.....

Mme, Mr.....

A prendre mon enfant ou mes enfants à la sortie de la garderie.

Seules les personnes majeures seront autorisées à venir chercher les enfants

VALIDATION DU DOSSIER

Je soussigné(e)..... certifie l'exactitude des renseignements indiqués pour l'inscription

de mon enfant en restauration scolaire et en garderie pour la rentrée 2023/2024.

Fait à, le

Signature :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)



REGLEMENT INTERIEUR

CANTINE GARDERIE

La cantine et la garderie fonctionnent dans l'école Les Coteaux Fleuris, 6, rue de l'Ombre 27400 Heudebouville

Nouveau numéro Tél : 07.88.76.68.21

Tous les lundis, mardis, jeudis, vendredis de

7 h 00 à 8 h 20, 12 h 00 à 13 heures 20, 16 heures 00 à 18 heures 15.

DEROULEMENT DE LA CANTINE

La cantine scolaire a une dimension éducative. Le temps du repas est un moment important dans la journée et se doit d'être un moment de calme, de détente et de convivialité où chacun est invité à goûter les aliments.

Les menus sont choisis à l'avance en collaboration avec une diététicienne.

Les enfants des 2 classes de maternelles (CP compris) seront servis à table, les élémentaires (CE et CM) utiliseront le self avec un plateau repas

Dès le repas consommé, l'enfant peut se détendre à l'extérieur si le temps le permet.

- Les inscriptions à la cantine sont obligatoires sur le portail famille (monespacefamille)
- L'annulation des repas ne pourra se faire que 48 heures avant et ou sur présentation d'un certificat médical.
- Pout toute annulation de réservation de repas, merci de le faire sur le portail famille et d'envoyer un mail à la mairie à cantine@heudebouville.com

DEROULEMENT DE LA GARDERIE

La garderie a lieu dans l'école Les Coteaux Fleuris. Vous déposerez et récupèrerez vos enfants par le hall principal de l'école.

Tél garderie : 07.88.76.68.21

Le coût de tout dépassement d'horaire sera de 5 euros par ¼ heure commencé et il ne sera toléré que 4 dépassements par mois.

DISCIPLINE

Les enfants confiés à la cantine garderie doivent le respect au personnel de service.

En cas d'incorrection des enfants, de manquement aux règles de politesse ou de comportement perturbant des enfants, un premier avertissement écrit sera adressé aux parents, par le biais d'un cahier de liaison. En cas de récidive, l'enfant pourra être exclu de la cantine garderie par décision de la commission municipale.

Le Maire

Hubert ZOUTU